



- AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
- AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11
- AV Oost & West Vlanderen : Tél.: 09 244 77 11
- AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési.

Personnes responsables de l'exécution du travail: Nom, Prénom: <u>DESCAMPS MARC</u> N° de TVA: <u>BE 764054647</u> ou n° de la carte d'identité: <u>-</u> Distributeur: <u>ELECTRABEL</u> Compteur: n°: <u>NON PLACE</u> index: <u>-</u> Type de comptage: <input checked="" type="checkbox"/> jour - <input type="checkbox"/> binaire - <input type="checkbox"/> nuit	RAPPORT n°: <u>PO10640033</u> Membre n°: <u>-</u> Quittance n°: <u>PO10640033</u> Installation: Nom: <u>HOTTOIS Jeanine</u> Adresse: <u>ALL. ROUGE CROIX FOLLE CHAPELLE</u> <u>7100 SAINT-VAAST</u> Date de visite: <u>9/4/03</u> Propriétaire ou Mandataire: Tél.: <u>-</u> Nom, Prénom: <u>HOTTOIS Jeanine</u> Adresse: <u>RUE DE LA COMMUNE</u> Demandeur: <u>7100 SAINT-VAAST</u>
--	--

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. 86 87 88 95 RGPT R.T. de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 2x230 V, AC, Protection branchement: MAX 40 A Type: NON PLACE

Description du branchement: Souterrain/souterrain Type câble: PLACE PAR Section: ELECTRABEL mm²

Alimentation tableau principal: 2 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 10

Type de prise de terre: BOUCLE Résistance de dispersion: 2,7 Ohms Isolement général: 110 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>VOIR SCHEMAS ANNEXES</u>		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

NON

NOTE: EQUIPEMENTS PRINCIPAUX ET SUPPLEMENTAIRES REPRIS ET EN ATTENTE

Le différentiel général était a été plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 15/04/03 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:
 LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE EST N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRIS CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION - ETAIT PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le 15/04/03

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: UNIFILIAIRE
POSITION

VISA DU DISTRIBUTEUR: _____

Pour le Directeur général
 Nom, N° Agent, Signature
1064

